

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
15 OCTOBRE 2013

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 9 octobre 2013, s'est réuni en séance publique le 15 octobre 2013 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, HERVO, REYNAUD,
MM. FENOUIL, TARTANSON, CASTOR, GLEIZAL, BLANC, MORENO.
Conseillers absents : Mmes CHAUVIN (pouvoir à Mme HERVO), RAUNER, KERGOAT, GELIN
(pouvoir à M. BLANC),
MM. GASSIN, ESCOFFIER

Secrétaire de séance : Mme HERVO

Ouverture de la séance à 20h35

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 17 septembre 2013 : *pas d'observation.*

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT : APPROBATION DU RAPPORT CLECT

Monsieur le maire informe le Conseil du contenu du rapport, notamment dans son volet petite enfance. Il n'y a pas d'impact économique pour la commune de Rustrel, la participation annuelle restant la même.

Vote : unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les délégués actuels se proposent de continuer jusqu'à la fin du mandat.
Sont désignés par vote à bulletin secret :

Roger FENOUIL,
Jean-Louis GLEIZAL

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES : REGIME INDEMNITAIRE 2013

Monsieur TARTANSON, premier adjoint, délégué aux finances et au personnel rappelle au Conseil le principe retenu pour le régime indemnitaire des agents de la mairie et l'enveloppe budgétaire 2013 allouée. Les critères de modulation du régime indemnitaire sont maintenus (notation, appréciations)

Vote : unanimité

SIRTOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Monsieur le maire informe le Conseil du contenu du rapport.

Vote : unanimité

VOIRIE : DESIGNATION DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il faut, dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la future intercommunalité au 1^{er} janvier 2014, recenser les voies jugées par le Conseil d'intérêt communautaire.

Après discussions, il est décidé de **reporter la décision**, faute d'éléments suffisants et d'une étude plus approfondie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire communique au Conseil les éléments du rapport d'activités 2012 de la Communauté de communes du Pays d'Apt.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,
Roger FENOUIL



La secrétaire de séance
Marie-Laure HERVO

